

# Sentier du Tremblay



Randonnée n°150275

Une randonnée proposée par POULIN Gérard

## Randonnée balisée N°15.

La nature et l'histoire sous vos pas. Au détour, découverte du Centre régional d'Art Contemporain du Château du Tremblay et le plateau sur lequel s'est déroulée une partie de la Bataille de Fontenoy.

<b>Durée :</b>	2h55	<b>Difficulté :</b>	Facile
<b>Distance :</b>	9,19 km	<b>Retour point de départ :</b>	Oui
<b>Dénivelé positif :</b>	90 m	<b>Activité :</b>	Pédestre
<b>Dénivelé négatif :</b>	87 m	<b>Région :</b>	Puisaye
<b>Point haut :</b>	277 m	<b>Commune :</b>	Fontenoy (89520)
<b>Point bas :</b>	224 m		

## Description

Départ depuis la Place de l'Église. Quelques places de parking possible sur cette place ou à l'aire de pique-nique à l'entrée Ouest du village.

**(D/A)** Face au restaurant, emprunter la rue de droite. Au monument aux morts, virer à gauche et prendre le chemin de terre.

**(1)** Virer à droite sur le large chemin. Atteindre et traverser la route. Continuer à monter sur ce chemin pour arriver sur une petite voie.

**(2)** Tourner à droite et 100m plus loin, descendre le chemin sur la gauche. Laisser les sentiers de droite qui souvent ne mènent qu'à un champ.

**(3)** Arrivé de nouveau sur une petite route, prendre à gauche et la suivre sur 700m environ en laissant la voie de desserte dans le grand virage sur la droite.

**(4)** Tourner à droite dans ce chemin qui passe au milieu de cultures. Arrivé au chemin transversal, virer à droite et poursuivre en laissant, là aussi, les entrées de champs ou bois de part et d'autre. Ce chemin est le tracé de l'ancienne voie du Tacot délaissée. Laisser sur la droite un chemin creux à hauteur d'une maisonnette de garde. Atteindre l'entrée du hameau des Merles.

**(5)** Prendre à droite (ne pas franchir le pont sur la gauche) et poursuivre sur cette petite route. Au prochain carrefour, prendre à gauche et déboucher sur la D1. Traverser prudemment, descendre à gauche sur 80m et tourner à droite en direction du hameau des Bergeries. Traverser tout droit en laissant les petites voies qui mènent aux maisons et fermes.

**(6)** Au moment où la route tourne à 90°, prendre en face le chemin caillouteux. Continuer à descendre sur ce chemin principal, laisser tous les chemins de droite comme de gauche.

**(7)** Au croisement de la route D3, virer à gauche en direction de l'obélisque. À ce monument, prendre à gauche le chemin enherbé, passer au pied des gisants et descendre tout droit. Au bout de ce chemin, l'arrivée dans le village de Fontenoy se termine par la rue de gauche **(D/A)**.

## Informations pratiques

De bonnes chaussures sont souhaitables pour cette randonnée. Des parties bien exposées au soleil imposent de partir avec lunettes de soleil et couvre-chef.

Circuit possible marche nordique, et VTT ou VTC en sens inverse.

Cette randonnée est proposée par l'[Office de Tourisme de Puisaye-Forterre](#).

Le balisage est assuré par l'association À chacun son chemin en Puisaye-Forterre suivant la charte graphique de la Communauté de

## Points de passages

**D/A Place de l'Église - Musée de la Bataille**  
N 47.64876° / E 3.307642° - alt. 225 m - km 0

**1 Large chemin à droite**  
N 47.645369° / E 3.300512° - alt. 229 m - km 0.72

**2 À droite sur 100m et à gauche dans le chemin**  
N 47.649743° / E 3.296613° - alt. 261 m - km 1.3

**3 À gauche à la route**  
N 47.657417° / E 3.280832° - alt. 259 m - km 2.88

**4 Chemin de droite**  
N 47.651397° / E 3.281457° - alt. 263 m - km 3.66

**5 Route sur la droite**  
N 47.63978° / E 3.282022° - alt. 276 m - km 5.19

**6 Chemin caillouteux en face**  
N 47.635133° / E 3.287702° - alt. 263 m - km 6.09

**7 À gauche vers l'obélisque**  
N 47.64216° / E 3.312743° - alt. 258 m - km 8.32

**D/A Place de l'Église Saint-Marien (Fontenoy)**  
N 47.648766° / E 3.307636° - alt. 225 m - km 9.19

Communes de Puisaye-Forterre dans le sens de la description et porte le N°15.

Le fait que le balisage soit mentionné impose toutefois de partir au minimum avec ce descriptif et la carte IGN l'accompagnant ou l'application visorando.

En cas de soucis, merci de remplir [ce questionnaire](#) (1 à 2 minutes seulement).

Attention lors des traversées de routes.

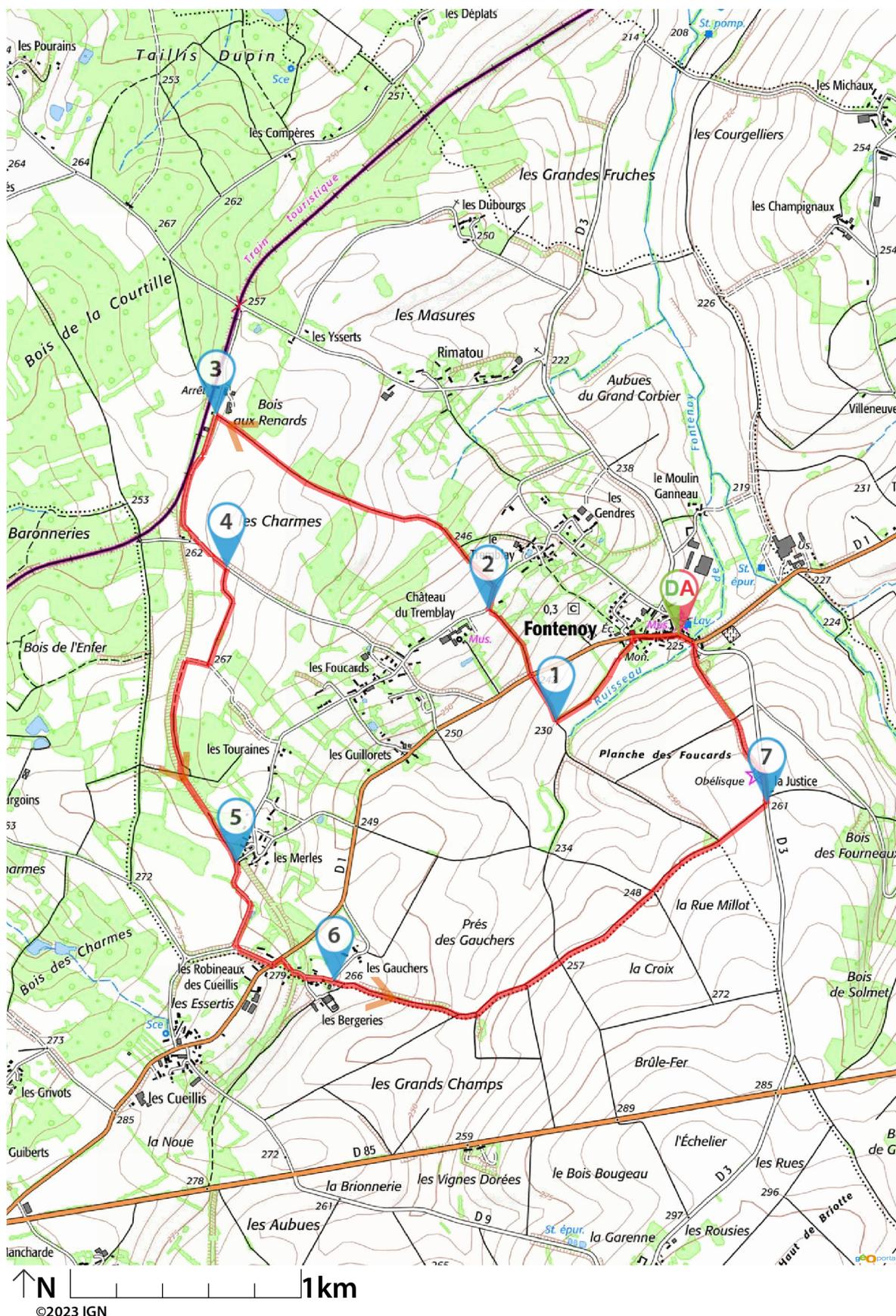
### A proximité

(1) <https://www.bataille-fontenoy841.fr/>.

(2) [Centre Régional d'Art Contemporain du Tremblay](#)

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-sentier-du-tremblay/-2>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

### Préparation de sa randonnée



#### BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



#### CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



#### S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



#### PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

### Comportement pendant la randonnée



#### RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



#### RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



#### RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



#### REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



#### RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



#### ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



#### GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



#### LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

**Qu'il soit privé ou public**, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

**Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.**